

Programme incitatif pour les firmes de négociation

Termes et conditions et formulaires d'inscription

1. Aperçu

Le programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre du Québec (le « Programme ») vise à encourager et supporter les firmes sélectionnées de la province de Québec à recruter, embaucher et former de nouveaux négociateurs à utiliser les contrats à terme inscrits à la cote de la Bourse en leur permettant de recevoir des Incitatifs pour supporter les Négociateurs participants conformément aux Termes et conditions énoncées ci-après.

2. Définitions

Lorsqu'utilisés aux présentes, les termes et expressions suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

Arcade de négociation signifie une entité juridique qui fournit, moyennant un frais ou un partage des profits sur opérations, une infrastructure de négociation et un accès au marché à des individus qui négocient leur propre capital pour leur propre compte ou une combinaison de leur propre capital et du capital de l'Arcade de négociation pour leur propre compte commun, dans le but de réaliser des gains directs sur opérations, et qui ne détient, ne négocie et ne gère en aucun temps les fonds d'une tierce partie;

Bourse signifie Bourse de Montréal inc.;

Durée a la signification qui lui est donnée à l'article 7;

Firme signifie l'une ou l'autre de Firme de négociation pour compte propre ou d'Arcade de négociation;

Firme de négociation pour compte propre signifie une entité juridique qui négocie son propre capital pour son propre compte dans le but de réaliser des gains directs sur opérations et qui ne détient, ne négocie et ne gère en aucun temps les fonds d'une tierce partie;

Firme participante signifie une Firme de négociation pour compte propre ou une Arcade de négociation qui a été sélectionnée par la Bourse pour participer au Programme et qui continue de respecter tous les Termes et conditions;

Formulaires d'inscription signifie collectivement le Formulaire d'inscription de la firme et le Formulaire d'inscription du négociateur ci-joint;

Négociateur(s) signifie un individu qui est propriétaire, employé ou agent d'une Firme de négociation pour compte propre qui négocie pour le compte de celle-ci, ou un individu qui utilise l'infrastructure de négociation et l'accès au marché d'une Arcade de négociation afin de négocier son propre capital pour son compte propre ou de négocier une combinaison de son propre capital et du capital de l'Arcade de négociation pour leur propre compte commun, dans le but de réaliser des gains directs sur opérations;

Négociateur participant signifie un Négociateur qui a été sélectionné par la Bourse pour participer au Programme et qui continue de respecter tous les Termes et conditions;

Incitatif(s) a la signification qui lui est donnée à l'article 5;

Participants signifie une Firme participante et les Négociateurs participants qui lui sont associés à une date donnée et **Participant** signifie l'un ou l'autre de la Firme participante ou d'un des Négociateurs participants qui lui sont associés;

Programme a la signification qui lui est donnée à l'article 1;

Programme de rabais de volume signifie le Programme de rabais de volume de la Bourse tel qu'en vigueur à une date donnée;

Programme pour les nouveaux négociateurs de la Bourse signifie le Programme pour les nouveaux négociateurs de la Bourse tel qu'en vigueur à une date donnée;

Sous-compte désigné signifie un sous-compte qui peut être reconnu par la Bourse destiné aux allocations d'un Négociateur participant ou un sous-compte polyvalent (c.-à-d. un compte-client net) à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, ouvert directement ou par l'intermédiaire du courtier ou du membre compensateur (responsable du processus d'allocation) de la Firme participante;

Termes et conditions signifie les présents termes et conditions du Programme, incluant les formulaires d'inscription ci-joints.

3. Admissibilité

Firmes

Pour être admissible au Programme, une Firme doit satisfaire les critères suivants lors de la soumission de sa demande d'inscription et de sa sélection. Elle doit continuer d'y satisfaire pendant toute la Durée du Programme :

1. être physiquement située dans et négocier depuis la province de Québec;
2. compter un minimum de cinq Négociateurs inscrits au Programme de rabais de volume;
3. avoir un programme de formation en place conçu pour enseigner à de nouveaux Négociateurs l'utilisation des contrats à terme inscrits à la cote de la Bourse.

Négociateurs

Pour être admissible au Programme, un Négociateur doit satisfaire les critères suivants lors de la soumission de sa demande d'inscription et de sa sélection. Il doit continuer d'y satisfaire pendant toute la Durée du Programme :

1. être un Négociateur d'une Firme inscrite ayant été sélectionnée par la Bourse à titre de Firme participante;
2. être physiquement situé dans et négocier depuis la province de Québec;
3. ne pas avoir été inscrit au Programme de rabais de volume ni au Programme pour les nouveaux négociateurs de la Bourse pendant plus de six mois à la date limite d'inscription au Programme fixée par la Bourse.

Demande d'inscription

Pour s'inscrire au Programme, une Firme admissible et ses Négociateurs admissibles doivent remplir les Formulaires d'inscription ci-joints, puis les soumettre à la Bourse, avec tous les documents requis, au plus tard à la date limite indiquée par la Bourse sur son site Web.

Sélection

Pour sélectionner les Participants, la Bourse prendra en considération, de façon générale, les activités de négociation pour compte propre, la réputation d'affaires, les ressources financières, le plan d'affaires et le programme de formation des Firmes inscrites. La Bourse se réserve le droit de rejeter toute demande d'inscription. Lorsque plus d'un Négociateur d'une même Firma soumet une demande d'inscription, la Bourse peut décider de sélectionner chacun d'eux ou certains d'entre eux à titre de Négociateurs participants. Les décisions de la Bourse sont finales et lient la Bourse et tous les inscrits.

Admissibilité continue

Les Participants doivent continuer de satisfaire aux critères d'admissibilité énoncés aux présentes pendant toute la Durée du Programme et le versement des Incitatifs est conditionnel à la satisfaction continue des Participants à ces critères d'admissibilité. La Bourse détermine si une Firma ou un Négociateur satisfait aux critères d'admissibilité au moment de sa sélection et si un Participant satisfait toujours à ces critères d'admissibilité avant de verser les Incitatifs pendant toute la Durée du Programme. Les décisions de la Bourse sont finales et lient la Bourse et tous les Participants. Les Participants doivent aviser immédiatement la Bourse de tout changement concernant leur statut ou leur respect des critères d'admissibilité.

4. Obligations

Seuils de volume

Pendant les trois premiers mois durant lesquels un Négociateur participant est inscrit au Programme, le versement ou crédit des Incitatifs est soumis à minimum négocié de 1 contrat à terme inscrit à la cote de la Bourse par mois par le Négociateur participant dans ses Sous-Comptes désignés. Pendant les neuf mois qui suivent cette période initiale, le paiement ou crédit des Incitatifs pour un mois donné est sujet à un seuil de volume minimum de 1 000 contrats à terme inscrits à la cote de la Bourse par mois par le Négociateur participant dans ses Sous-comptes désignés. Pour être inclus dans un mois donné, un contrat doit être négocié et compensé un jour du mois en question. Si un Négociateur participant possède plus d'un Sous-compte désigné, les volumes de négociation de tous ses Sous-comptes désignés seront cumulés aux fins du calcul du seuil mensuel minimum. Les opérations exécutées par l'intermédiaire de tout compte autre qu'un Sous-compte désigné du Négociateur participant ne seront pas prises en compte aux fins du calcul du seuil minimum. Toutes les déterminations faites par la Bourse relativement aux calculs des seuils de volume sont finales et lient la Bourse et tous les Participants.

Règles de la Bourse

Les Participants doivent respecter en tout temps les règles, politiques et procédures de la Bourse en vigueur à une date donnée.

5. Incitatifs

Sujet au respect par les Participants des présents Termes et conditions, une Firma participante (i) recevra pour chaque Négociateur participant qui lui est associé, un paiement incitatif de 1 500 \$ par mois civil complet au cours duquel le Négociateur demeure un Négociateur participant associé à la Firma participante, pendant un maximum de 12 mois à compter de la date à laquelle le Négociateur est admis au Programme par la Bourse (le « Paiement Incitatif »), (ii) sera éligible à une gratuité en ce qui a trait aux frais de négociation et de compensation sur les transactions effectuées par chaque Négociateur participant qui lui est associé, pendant un maximum de 24 mois à compter de la date à laquelle le Négociateur est admis au Programme par la Bourse (la « Gratuité »), et (iii) qui atteindrait un volume total de 4 000 000 de contrats via ses Négociateurs participants durant le Terme du Programme, dont un volume minimum de 500 000 contrats serait attribuable à des transactions sur les Contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (CRA), les Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ), les Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF), les Contrats à terme sur l'indice international S&P/MX du cannabis (SMJ) ou tout autre contrat spécifiquement désigné par la Bourse à cet effet, sera éligible à une compensation additionnelle équivalente à la moitié de la totalité des Paiements

Incitatifs remis à ladite Firme participante durant le Terme, payable par la Bourse à la fin du Terme (l' « Incitatif de Volume ») (avec le Paiement Incitatif et la Gratuité, les « Incitatifs »). Ces Incitatifs seront versés ou crédités aux Firmes participantes de la manière convenue entre la Bourse et chacune des Firmes participantes.

Un maximum de 20 Négociateurs par Firme participante peut être éligible au Paiement Incitatif pour un mois donné, et un maximum de 50 Négociateurs à travers le Programme et pour toutes les Firmes participants peut être éligible au Paiement Incitatif.

Les Incitatifs peuvent être annulés ou retenus pour une Firme participante ou pour un Négociateur si la Bourse a des raisons de croire, à son entière discrétion, qu'une Firme participante redirige des transactions vers un ou plusieurs Négociateurs participants afin de bénéficier indûment des Incitatifs.

6. Sous-comptes désignés

La Firme participante est responsable de l'ouverture et du maintien des Sous-comptes désignés pour chaque Négociateur participant avant le début du Programme. Il est recommandé que les Firmes confirment la possibilité, le processus et le délai d'ouverture des Sous-comptes désignés auprès de leur courtier ou de leur membre compensateur le plus tôt possible.

7. Durée, modification et résiliation anticipée

Durée du programme

Le Programme débute à la date fixée par la Bourse, une fois les Participants sélectionnés, et prend fin 36 mois plus tard (la « Durée »). La Bourse se réserve le droit de tenir des rondes de sélection supplémentaires, sans toutefois y être obligée. La Bourse se réserve le droit de modifier le Programme, y compris les présents Termes et conditions, ou d'y mettre fin à tout moment, pour toute raison, sur préavis écrit de 30 jours aux Firmes participantes.

Résiliation anticipée par la Bourse

La Bourse peut mettre fin, sans préavis, à la participation d'un Participant au Programme si la Firme participante ou l'un des Négociateurs participants qui lui sont associés omet ou néglige de respecter tout Terme ou condition prévu aux présentes, y compris les critères d'admissibilité énoncés à l'article 3, ou si toute information fournie à la Bourse au soutien de l'inscription ou pendant la Durée du Programme se révèle inexacte.

Remplacement d'un Négociateur participant

Une Firme participante peut, pendant la Durée du Programme, demander à ce qu'un Négociateur participant qui lui est associé soit remplacé par un autre de ses Négociateurs, sujet au consentement de la Bourse. Le Négociateur doit être éligible en vertu des Termes et conditions du Programme et doit soumettre un Formulaire d'inscription du négociateur. La Bourse peut accepter ou refuser le remplacement à sa discrétion. Un remplacement a pour effet de placer le nouveau Négociateur dans la même position sous le Programme que le Négociateur participant remplacé.

8. Vérification

Sur demande, les Participants fourniront à la Bourse toute information ou tout document demandé par la Bourse pour lui permettre de déterminer si et dans quelle mesure les Participants respectent les présents Termes et conditions et continuent de respecter les critères d'admissibilité, à défaut de quoi les Participants seront considérés en défaut. Pendant les heures normales de bureau, la Bourse pourra avoir accès aux bureaux des Participants et à leurs livres et registres raisonnablement nécessaires pour faire cette détermination.

9. Législation applicable

Le Programme et la participation des Participants au Programme sont régis par les présents Termes et conditions, lesquels sont régis par les lois de la province de Québec et les lois du Canada qui s'y appliquent.

Annexe A

Formulaire d'inscription d'une Firme Programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre du Québec

La participation au programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre du Québec (le « Programme ») est sujette à l'approbation de la Bourse. À moins que le contexte n'implique un sens différent, les termes et expressions définis dans les Termes et conditions du Programme ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent formulaire.

Nom de la Firme : _____

Adresse :

(où les activités de négociation ont lieu) _____

Numéro de téléphone : _____

Représentant autorisé

Nom : _____

Titre : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Exécution et compensation effectuée par :

Participant agréé : _____

Membre compensateur : _____

1. Indiquer si la Firme inscrite est une Firme de négociation pour compte propre ou une Arcade de négociation:

- Firme de négociation pour compte propre
- Arcade de négociation

2. Indiquer depuis combien de temps la Firme inscrite négocie des produits dérivés : _____

Décrire l'expérience de la Firme ou de ses représentants quant à la négociation pour compte propre de produits dérivés : (types de produits, marchés, contexte dans lequel l'expérience a été acquise, etc.)

3. Indiquer le nombre de Négociateurs que compte la Firme :
 - a. Négociateurs inscrits au Programme de rabais de volume: _____
 - b. Nombre total de Négociateurs : _____
4. Programme de formation – Prière de joindre un document décrivant :
 - a. le programme de formation actuel de la Firme inscrite conçu pour enseigner à de nouveaux Négociateurs l'utilisation des contrats à terme inscrits à la cote de la Bourse;
 - b. la façon dont les Incitatifs aideront la Firme inscrite à former de nouveaux Négociateurs.
5. Plan d'affaires – Prière de joindre le plan d'affaires des trois prochaines années de la Firme, décrivant au moins :
 - a. les objectifs de la firme (volume, rentabilité, nombre de Négociateurs, produits, etc.);
 - b. les moyens prévus pour atteindre les objectifs, y compris l'élaboration du programme de formation et d'embauche;
 - c. le détail du capital investi, des technologies et de la gestion du risque de la firme.

Fournir tout autre renseignement ou document utile susceptible d'aider la Bourse à évaluer la demande d'inscription au Programme de la Firme, y compris en ce qui concerne ses activités de négociation pour compte propre, sa réputation d'affaires, ses ressources financières, son plan d'affaires et son programme de formation. Un Formulaire d'inscription d'un négociateur doit également être soumis pour chaque Négociateur pour lequel la Firme présente une demande d'inscription à l'égard du Programme.

Attestation :

Au nom de la Firme inscrite, je sou mets la présente demande d'inscription au Programme et j'atteste que l'information fournie est complète, véridique et exacte à ce jour et le demeurera pendant toute la Durée du Programme. J'accepte d'aviser la Bourse immédiatement de tout changement quant à l'information fournie.

J'ai lu les Termes et conditions du Programme et je représente et garantis que la Firme et les Négociateurs inscrits respectent toutes les exigences du Programme.

Si la Firme inscrite est sélectionnée à titre de Firme participante, j'accepte qu'elle soit liée par les Termes et conditions du Programme et je confirme qu'elle s'engage à les respecter.

Signé à _____ le _____

Pour la Firme inscrite mentionnée ci-dessus :

Par _____ :

Nom : _____

Titre : _____

Annexe B

Formulaire d'inscription d'un négociateur Programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre du Québec

La participation au programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre du Québec (le « Programme ») est sujette à l'approbation de la Bourse. À moins que le contexte n'implique un sens différent, les termes et expressions définis dans les Termes et conditions du Programme ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent formulaire.

Nom du Négociateur :

Nom de la Firme inscrite :

Adresse :

(là où le Négociateur procède à ses activités de négociation)

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Code du Négociateur :

Numéro du ou des Sous-comptes
(Bourse) :

Numéro du ou des Sous-comptes
polyvalents (CDCC) :

Le numéro de chaque Sous-compte désignés devra être confirmé avant la date de début du Programme.

1. Indiquer si le Négociateur inscrite a déjà participé au Programme de rabais de volume ou au Programme pour les nouveaux négociateurs de la Bourse :

Oui, du _____ au _____

Non

2. Indiquer depuis combien de temps le Négociateur négocie des produits dérivés : _____

Décrire l'expérience, s'il y a lieu, du Négociateur quant à la négociation de produits dérivés :
(types de produits, marchés, contexte dans lequel l'expérience a été acquise, etc.)

Attestation :

Je sou mets la présente demande d'inscription au Programme et j'atteste que l'information fournie est complète, véridique et exacte à ce jour et le demeurera pendant toute la Durée du Programme. J'accepte d'aviser la Firme et la Bourse immédiatement de tout changement quant à l'information fournie.

J'ai lu les Termes et conditions du Programme et je représente et garantis que je respecte toutes les exigences du Programme.

Si la Firme inscrite est sélectionnée à titre de Firme participante et si je suis sélectionné à titre de Négociateur participant, j'accepte d'être lié par les Termes et conditions du Programme et de les respecter. Je comprends que les Incitatifs seront versés à la Firme et que je n'aurai aucun droit ou réclamation à leur égard.

Signé à _____ le _____

Négociateur : _____

Nom : _____

Firme inscrite :

Au nom de la Firme inscrite, j'atteste qu'au meilleur de sa connaissance, l'information fournie dans le présent formulaire est complète, véridique et exacte à ce jour et le demeurera pendant toute la durée du Programme. J'accepte d'aviser la Bourse immédiatement de tout changement quant à l'information fournie.

Signé à _____ le _____

Pour la Firme inscrite mentionnée ci-dessus,

Par _____ :

Nom : _____

Titre : _____

À L'USAGE DE LA BOURSE

Acceptée à titre de Firme participante le : _____

Accepté(e) à titre de Négociateur participant le : _____

Date: _____

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Par: _____

Nom: _____

Titre: _____

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION

Par: _____

Nom: _____

Titre: _____